

Bernard poncé, pour le Trioforum
15 avril 2024
Déclaration prévue à l'AG SAAT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Nous apprécions la combinaison quasi unique entre engagement social réaliste et approche bancaire professionnelle, de préférence à un objectif limité de maximisation des profits. Nous voulons certes obtenir un rendement raisonnable sur notre épargne, mais aussi avoir l'assurance d'un revenu stable, ce que nous offre les certificats d'action ».

Ces mots ne sont pas de moi, mais de Messieurs Van Boxelaere et De Bonte, et repris sur le document de présentation des certificats émis par la banque en 2005. Ce même document stipule en « conditions générales » :

- que la certification d'action permet de garantir l'indépendance de la banque ;
- que les certificats ne sont pas cotés en bourse mais sont négociables par l'intermédiaire de la banque ;
- que le cours du certificat n'est pas déterminé par l'offre et la demande mais par sa valeur intrinsèque ;

Loin de moi l'idée d'être passéiste, toute chose étant destinée à évoluer. Hélas, depuis 2020, - d'autres diront sans doute « bien avant » -, le management de la banque n'a pas fait évoluer le certificat, il en a complètement dénaturé le sens profond en prenant ses actionnaires en otage, ni plus, ni moins.

Si je tente d'acheter un certificat sur Captin, - Dieu m'en préserve -, je ne finance plus la banque, ce qui était mon objectif premier, et celui de nombreux investisseurs désireux de participer à un monde plus vivant. Non, soit j'appauvris un malheureux détenteur qui, par force ou par dépit, se voit obligé de revendre ses titres, soit j'enrichis un spéculateur averti. Car il faut constater que cette spéculation qui a fait les beaux jours de vos envolées lyriques habituelles est devenue votre amie très chère, soit disant par une nécessité de l'histoire récente, qui n'a en fait de nom qu'opportunisme roublard. En mettant en place un système de cotation unilatéral et complexe, la banque s'est engagée dans une voie totalement contraire aux valeurs qu'elle a toujours défendu et auxquelles je me suis attaché personnellement et professionnellement en 1990 déjà, alors qu'elle n'était pas encore établi en Belgique, où je réside.

Je ne puis valider les décisions autocratiques d'une banque qui s'auto-congratule en annonçant à tour de bras l'augmentation du dividende à destination de ses actionnaires, comme si cela allait changer quoique ce soit à ses lamentables décisions antérieures. Encore une fois, en vous associant à ces pratiques, vous faites pire que bien. En effet :

1. Vous ne faites qu'accroître la spéculation autour du titre puisque vous incitez les rapaces à venir se repaître d'une action au si généreux dividende qui permet à l'acheteur à bas prix d'obtenir un return facile et rapide de 40 % au bas mot ! De ce fait, pensez-vous naïvement, le cours sera soutenu et en augmentation. Et d'après vous, que fera l'habile investisseur lorsque le dividende sera payé ? Va-t-il rester là à patiemment attendre une poursuite d'une hausse qu'il a lui-même initiée, alors même qu'il y aura mécaniquement plus de vendeurs qui se présenteront au guichet, et qu'il n'y aura plus aucun attrait à acquérir le titre avant le paiement du prochain dividende ? Il y a fort à parier que le cours chute, tout simplement. Si j'étais spéculateur, c'est ce que j'attendrais. Car avec l'instrument Captin que vous avez mis entre ses mains, il pourra sans problème attendre le prochain round. Après avoir vendu ses titres plus cher, il pourra les racheter moins cher, dans un cycle que vous alimenterez par vos jeux d'argent incongrus.

2. Vous vous achetez une bonne conscience en donnant aux anciens détenteurs de quoi se sustenter pour qu'ils oublient quelque peu vos inconséquentes avanies. En nous payant cette prime d'acquiescement que vous appelez dividende, obtenue notamment au prix de dégraissments sociaux et autres réductions de « frais », notamment humains, vous ne faites qu'agir comme une banque classique. Mais le plus lamentable, c'est que dans le cœur de ceux que vous avez meurtri, et qui sont affaibli par les années de tourments que vous leur avez infligées, vous voulez réveiller les instincts les plus bas, dont ceux du lucre et de la lâcheté face à l'idéal de justesse et de justice.

Vous me prenez pour un Matthieu, voire un Judas ? Vous m'insultez (*). Et avec moi, ces hommes et ces femmes qui rejettent catégoriquement vos solutions qui n'en sont pas.

En réponse à votre attitude, par l'intermédiaire de notre conseil Maître Arnauts, et accompagné de nombreux détenteurs du Trioforum, je me vois dans l'obligation de demander à ce qu'il soit déposé incessamment une citation à comparaître devant le Tribunal de l'Entreprise à Bruxelles. Vous en aurez notification demain sans doute.

Cet appel à justice, que je regrette, veut défendre autant notre honneur que la fierté que nous avons de soutenir une institution bancaire qui ne nous roule pas dans la farine. Il sera déposé au nom de ceux que j'ai choisi de défendre et qui ont rejoint mon combat, insatisfaits face à un management qui a montré une incompétence notoire, notamment sur les plans humains et communicationnels. Un évènement résume ce constat affligeant : l'affirmation en mai 2023 que la solution Captin était la meilleure pour les détenteurs, alors même que plusieurs voix, dont la mienne, s'étaient déjà élevées à la toute fin 2021 pour signaler l'erreur d'aiguillage. Mais comme à son habitude, fort de sa détestable arrogance, la banque n'a rien écouté car c'est bien là qu'elle voulait aller : dans ce cul-de-sac immonde qu'est le MTF.

En nous assénant sans sourciller il y a un peu moins d'un an, avant la cotation, que la « solution » Captin était la meilleure et en vous gardant bien de donner des explications précises et détaillées pourquoi les autres solutions ne l'étaient pas (**), c'était faire preuve soit d'un cynisme désobligeant, soit d'un amateurisme consternant. Au fil du temps, j'ai dû constater que ces deux défauts conduisaient Triodos. C'est pourquoi, au nom cette fois-ci de ma société de courtage en

assurances, spécialisée en placements durables, et détentrice de certificats, j'ai l'avantage de vous signaler que l'avertissement qui a été déposé auprès de votre autorité de contrôle fin de l'année passée sera dans la foulée de cette journée transformée en plainte formelle. Le but est évidemment de rayer Captin de l'équation Triodos.

Il est en effet temps de mettre un terme à cette comédie, en amenant sur le devant de la scène une banque, viable, vraie, différente et porteuse du sens durable que nous voulons transmettre à nos enfants. Une banque sur laquelle ils pourront compter longtemps encore.

Je vous remercie de votre attention.

Notes ajoutées après la réunion

() Je l'ai été une nouvelle fois à la réunion. Il m'a été signalé qu'étant le seul à m'y exprimer en français, une traduction ne pourrait être assurée vers le néerlandais, les auditeurs présents n'ayant pas de casque. On m'a donc expressément et vivement demandé de réduire au maximum du maximum ma déclaration qui serait alors transcrite et traduite ensuite à la salle par Lieve Schreurs, de Triodos Belgique. Je n'ai donc pu que signaler que nous n'étions pas d'accord avec les décisions de la SAAT et de Triodos et de notifier le renvoi vers la cours de justice. Je n'ai manifestement pas été assez vite puisque le Président de la SAAT ne s'est pas gêné pour me faire des signes pour abréger, alors même qu'il n'en n'a fait aucun aux néerlandophones qui se sont exprimés avant moi, et largement plus longtemps ! Voilà un homme qui sait se faire apprécier.*

*(**) Alors qu'une question sur ce point a été posée dans la salle, le Président de la SAAT s'est empressé de répondre comme toujours, c'est-à-dire sans donner de détails et en répétant à l'envi que la solution antérieure a bien été étudiée et qu'elle n'était plus possible et que la seule piste valable était le MTF. Consternant !*